



## Fédération Française des Associations d'Éleveurs de Cobayes et rongeurs de race

*Siège social : 07 rue du Faubourg Poissonnière 75 009 PARIS*

*Secrétariat général : 67 rue d'Hirson 59 186 ANOR*

### **Procès verbal de l'Assemblée Générale 2017** **du 24 janvier 2018**

Présents : Eddy MAYEUR (*Thiérache Avicole*), Chantal LECOCQ (*Cercle des Éleveurs Sélectionneurs de Cobayes de Race*), Nicolas LEROUX (*CCF-poils longs*), Samuel BOUCHER (*Association Nationale des Éleveurs de Cobayes*), Patrice MORGALLET, Carolle SAYAGH (*CCF-poils longs*).

Excusés avec pouvoirs : Association avicole de Cambrai (*pouvoir à Eddy MAYEUR*), Aviculture 89 (*pouvoir à E. MAYEUR*), Groupement Avicole du Pays Languedocien (*pouvoir à E. MAYEUR*), Société Avicole Cunicole Colombicole des Yvelines (*pouvoir à Ezéchiël SOIA*), Société d'Aviculture de Drusenheim (*pouvoir à Eddy MAYEUR*), Société d'Aviculture du Velay (*pouvoir à Nicolas LEROUX*).

Le président ouvre la séance à 20h00 en remerciant les personnes présentes d'avoir accepté d'utiliser les moyens modernes mis à notre disposition pour cette assemblée générale un peu atypique. Il rappelle les règles essentielles au bon déroulement d'une réunion téléphonique. Le quorum n'étant pas atteint, il nous informe de l'ouverture d'une assemblée générale extraordinaire.

#### **1- Rapport moral par le Président (Samuel BOUCHER) :**

Le conseil d'administration de la F.A.E.C. s'est réuni deux fois depuis notre dernière assemblée générale : le 25 septembre et 7 décembre 2017. Il a été question lors de ces deux réunions d'expliquer et de réfléchir à l'impact de la réorganisation de l'aviculture française sur notre Fédération. Si certains points se sont éclaircis, le sujet demande encore à être approfondi. Un rendez-vous est programmé entre le Président de la S.C.A.F.-Confédération, Gaston HARTER, et le conseil d'administration de la F.A.E.C. Cette réunion, tripartite avec le Président de la F.F.C., Jean-Jacques MENIGOZ, est prévue le samedi 24 février prochain à Paris.

Par ailleurs, lors de sa dernière réunion le conseil d'administration a opté pour l'organisation d'une « Nationale F.A.E.C. ». Elle se déroulera tous les 2 ans et l'organisation de cette première édition a été confiée aux organisateurs de l'exposition de CHAMBERY (mi-décembre et dans le cadre de la Nationale F.F.C.). Une dotation d'un montant de 50 € par animal (accompagnée d'un diplôme) a été votée et sera attribuée au meilleur mâle et à la meilleure femelle de l'exposition.

Par conséquent, ce sont désormais les Clubs de race/variété qui devront organiser leurs propres Championnats de France (pour les races/variétés qui les concernent). Nous incitons donc les éleveurs de cobayes à se rassembler pour créer ces clubs spécifiques de race/variété, ou groupe de races/variétés ; à l'instar de ce qui se fait pour les cobayes à poils longs avec le CCF-poils longs.

Cette année a également été marquée par la démission de notre vice-président Ezéchiël SOIA qui souhaite se recentrer sur ses activités professionnelles et familiales. Sandrine DEZETTER a également souhaité mettre fin à ses fonctions. Nous les remercions tous les deux pour l'important travail accompli depuis la création de la F.A.E.C.

Le Président ne revient pas sur le reste de l'activité annuelle qui va être repris ensuite par les différents responsables.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

## **2- Compte-rendu financier par la trésorière (Chantal LECOCQ) :**

Chantal nous indique que le bilan financier couvre une période de 14 mois compte-tenu du retard que nous accusons dans l'organisation de cette assemblée générale.

Le compte-rendu détaillé est présenté.

Résultat d'exercice annuel : + 2175.06 €  
Le compte rendu financier est adopté à l'unanimité.

## **3- Compte-rendu des différents responsables :**

### Site internet (compte-rendu du responsable : Patrice MORGALLET) :

La gestion du site internet est assez calme. Les mises à jour sont faites car il y a finalement peu de choses fournies pour alimenter le site. L'envoi des informations devrait devenir plus systématique.

Le site de la S.C.A.F-Confédération est en refonte, une réflexion sera sûrement à envisager en simultané pour dynamiser et rafraîchir le nôtre.

### Championnats, challenges, patronages (compte-rendu du responsable : Samuel BOUCHER) :

Compte-tenu de la nouvelle organisation de l'espèce cobaye, l'organisation des Championnats de France et des challenges régionaux est déléguée aux clubs de races pour les races qui les concernent.

La F.A.E.C. sera uniquement chargée de l'organisation de la « Nationale F.A.E.C. » dont la décision du lieu se prendra collégialement en conseil d'administration.

### Adhésions (compte-rendu du responsable : Chantal LECOCQ) :

23 associations membres dont 1 club de race et 3 groupements caviacoles.

L'adhésion de l'Association Avicole du l'Eure a été acceptée par le conseil d'administration cet été.

A partir de janvier, et suite au nouveau mode de financement de l'aviculture française, seuls les Clubs de races et Groupements caviacoles adhéreront à la Fédération.

- ➔ Le montant de la cotisation est unanimement maintenu à 35.00 €. Un ajustement se fera peut-être l'an prochain en fonction de l'évolution du nouveau financement.

### Commission des standards + vente des standards (compte-rendu du président : Samuel BOUCHER) :

C'est une bonne année : 34 standards ont été vendus.

Les travaux de la commission devraient bientôt reprendre avec une étude des nouvelles demandes d'entrée en procédure d'homologation, mais aussi pour aborder la nouvelle édition du standard européen.

A la demande de l'Entente Européenne, Samuel a en effet traduit en français ce nouveau recueil. Sa sortie se fera dès que Jan SCHOP (secrétaire de la commission européenne des standards) aura ajouté les photos. Une relance va être faite par Samuel lors de son déplacement au séminaire européen des Judges cobayes au Danemark.

### Identification (compte-rendu de la responsable : Chantal LECOCQ) :

C'est une bonne année sur cette ligne budgétaire, les stocks sont épuisés (voir compte-rendu financier).

Il est rappelé aux associations l'importance de tenir à jour un fichier nominatif de distribution des pastilles. Pour les accompagner dans cette démarche, nous avons mis en ligne un tableau Excel dont les responsables d'associations peuvent s'inspirer.

Les pastilles 2018 seront bleues avec écritures blanches. Comme les années précédentes, un document d'aide au pastillage sera joint à la commande.

Un long débat s'installe ensuite pour déterminer le prix de revente des pastilles étant donné l'absence en 2018, d'associations avicoles membres (historiquement un tarif adhérent et un tarif non adhérent).

- ➔ Il est décidé de conserver le tarif de 5.00€/dizaine pour les associations membres de la S.C.A.F-Confédération et un tarif de 7.00€/dizaine pour les associations non membres. Ce tarif pourra être ajusté à la suite des échanges prévus avec la S.C.A.F.-Confédération.

Cartes de jugements (compte-rendu : Samuel BOUCHER / Responsable : Patrick CHAUVELOT) :

La F.F.C. reste la distributrice principale. Cependant, il arrive que de mauvaises cartes soient parfois envoyées ; ce qui altère nos prévisions et notre gestion du stock. Un point va être fait avec la F.F.C. sur le stock restant par modèle de carte, et nous en détermineront leurs besoins en vue d'une prochaine commande.

Relations avec les clubs (compte-rendu du responsable : Eddy MAYEUR) :

Ces relations sont assez peu développées aujourd'hui. Les comptes-rendus de nos réunions sont systématiquement envoyés à nos associations membres, ainsi que les informations importantes.

Un dialogue va se mettre en place pour inciter les éleveurs à se réunir pour la création des futurs Clubs de races/variétés. L'idée étant de regrouper, dans un premier temps, des variétés proches de façon à constituer des associations solides, avec des effectifs suffisants. A l'image du Cavia Club France-pois longs, nous pourrions imaginer des Clubs dans les classes suivantes :

- UPL
- Agoutis et Feux
- Cobayes à dessins
- Couronnés et poils durs
- Poils satinés

Le responsable, ainsi que le conseil d'administration se tiennent à disposition des éleveurs pour les aider dans leurs démarches et leurs réflexions.

#### **4- Présentation de la nouvelle organisation fédérale :**

Présentation est faite de la nouvelle organisation de la fédération. Les différents changements ont été annoncés dans les points ci-dessus et largement explicités dans le compte-rendu du conseil d'administration du 07 décembre 2017.

➔ L'assemblée générale accepte à l'unanimité la mise en place de ce projet.

#### **5- Elections statutaires :**

Conformément aux statuts en vigueur, le renouvellement du Conseil d'administration se fait par tiers. Le tiers sortant est constitué de : Patrick CHAUVELOT et Patrice MORGALLET. Trois postes sont en outre vacants à ce jour. Le Cavia Club France – poils longs nous propose deux candidatures : Séverine BARBOSA et Nicolas LEROUX.

On procède au vote; il en découle le résultat suivant :

Inscrits : 23 / Votants : 9 / Bulletin nul : 0

Séverine BARBOSA	9 voix
Patrick CHAUVELOT	9 voix
Nicolas LEROUX	9 voix
Patrice MORGALLET	9 voix
Bulletin nul	0

Sont donc élus : Séverine BARBOSA, Patrick CHAUVELOT, Nicolas LEROUX et Patrice MORGALLET.

Le Conseil d'Administration se retire et élit en son sein :

*Président* : Samuel BOUCHER

*Vice-président* : Patrick CHAUVELOT

*Vice-président* : Eddy MAYEUR

*Secrétaire général* : Eddy MAYEUR

*Secrétaire adjointe* : Carolle SAYAGH

*Trésorière générale* : Chantal LECOCQ

*Trésorière adjointe* : Séverine BARBOSA

*Membre* : Patrice MORGALLET

*Membre* : Nicolas LEROUX

**6- Questions diverses :**

Aucune question n'étant soulevée, le Président remercie les participants de leur collaboration et clôt la séance à 21:30

**Le président  
Samuel BOUCHER**

**Le secrétaire  
Eddy MAYEUR**